

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL**

**DEC- 26-2023**

**MISSION DE GÉOMETRE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION / EXTENSION DE LA MAIRIE  
GEOMEXPERT**

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité pour la Ville de Saint-Marcel de réaliser des prestations de relevés topographiques et géométriques dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la Mairie de Saint-Marcel,

Considérant que pour cette prestation il a été nécessaire de lancer une consultation à procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L2123 et R2123-1-1° du code de la commande publique,

Considérant que l'avis d'appel à candidature a été publié le 1er mars 2023 sur la plateforme Territoire Numérique, avec une avec une remise des candidatures attendues au 24 mars 2023 à 17h00,

Considérant que huit offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été jugées en fonction des critères de sélection suivants : 40 points pour la valeur technique et 60 points pour le prix des prestations,

Considérant que sur les huit opérateurs économiques ayant remis une offre, celle de la société GEOMEXPERT est économiquement la plus intéressante au vu des critères de choix,

Considérant que la Commission de Marché à Procédure Adaptée lors de sa séance du 24 avril 2023, a décidé de retenir l'offre de la société GEOMEXPERT,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est acceptée la signature d'un marché relatif à la mission de relevés topographiques et géométriques dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la Mairie, entre la ville de Saint-Marcel et l'entreprise GEOMEXPERTS SAS - 11 Rue Max Quantin - 89000 AUXERRE, représentée par Monsieur Dimitri FRAPPART, agissant en qualité de Géomètre Expert Associé.

**Article 2** : Le montant de l'offre retenue s'élève à 5 900,00 € HT, soit 7 080,00 € TTC.

**Article 3** : Le marché prend effet à la notification et se prolonge jusqu'à la fin de la garantie. Les prestations seront exécutées à compter de la date fixée par ordre de service dans un délai total de réalisation de 28 jours. La date prévue de démarrage est fixée à une semaine à réception de l'ordre de service.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 04 mai 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,

